

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 4 - 6 février 1998

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

**Point 1 de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/98/1

17 décembre 1997

ORIGINAL: ANGLAIS

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

1. **Adoption de l'ordre du jour.** Le Directeur exécutif a préparé l'ordre du jour provisoire annoté (WFP/EB.1/98/1) d'après le programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour 1998, approuvé par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 1997 (WFP/EB.3/97/10). Le Conseil d'administration peut décider d'amender l'ordre du jour provisoire annoté par suppression, addition ou modification de tout point.

Le Conseil pourra adopter l'ordre du jour en y apportant toute modification qu'il jugera souhaitable.

2. **Election du Bureau du Conseil d'administration et désignation du Rapporteur.**

Conformément au Règlement intérieur et aux méthodes de travail adoptées par le Conseil en 1996, celui-ci élit parmi ses représentants les cinq membres qui constituent son Bureau, choisis parmi les membres de chacune des listes électorales A à E du PAM. L'un d'eux est Président du Conseil d'administration et un autre Vice-Président. Les trois autres membres représentent leurs listes électorales respectives.

En application des méthodes de travail établies, le Conseil d'administration pourra désigner parmi ses membres un Rapporteur pour sa première session ordinaire.

3. **Questions de politique générale: Rapport d'activité sur la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation par le PAM.** A sa troisième session ordinaire de 1997, le Conseil d'administration a examiné les mesures et les indicateurs qui constitueront la base du rapport du PAM sur les suites données en 1997 au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, que le Programme présentera au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO. Le Conseil a jugé la présentation proposée appropriée et est convenu que le rapport du Secrétariat serait soumis au CSA avant la fin de janvier 1998.

Conformément à la décision 1997/EB.3/3, le Conseil sera saisi, pour information, du rapport soumis au CSA.

4. **Ressources et questions financières**

- a) Procédures à appliquer pour la sélection et la nomination du Commissaire aux comptes du PAM

Le Conseil sera saisi, pour examen et approbation, d'une proposition concernant les procédures à appliquer à partir de 2001 pour la sélection des futurs Commissaires aux comptes.

- b) Révision de l'annexe du nouveau Règlement financier - Modification de la rédaction de l'opinion du Commissaire aux comptes

Le Conseil sera saisi, pour examen et approbation, d'un document proposant de modifier le texte de l'opinion du Commissaire aux comptes dans l'annexe du Règlement financier.

5. **Rapports d'évaluation.** Au titre du présent point, les documents d'évaluation ci-dessous sont présentés au Conseil d'administration pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et à approuver le plan du Secrétariat visant à intégrer les recommandations et les enseignements tirés de ces évaluations dans les futurs travaux du PAM:

- Burkina Faso 3326.01 - Développement rural
- Aide alimentaire et ressources naturelles
- Aide alimentaire du PAM aux communautés autochtones d'Amérique latine



Questions opérationnelles

6. **Programmes de pays.** Le Conseil sera saisi, pour examen et approbation, du programme de pays pour le Guatemala.
7. **Schémas de stratégie de pays.** Le Conseil d'administration est invité à exprimer ses vues sur le schéma de stratégie établi pour la République dominicaine.
8. **Projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées soumis à l'approbation du Conseil d'administration.** Le Conseil d'administration sera saisi, pour approbation, des propositions ci-dessous de projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées, dont le montant est supérieur à celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:
 - Angola 5602.02 - Aide alimentaire aux personnes déplacées et touchées par la guerre
 - Iran 5950.00 - Aide alimentaire et appui au rapatriement des réfugiés irakiens et afghans en Iran
 - Ouganda 5623.01 - Aide aux Soudanais réfugiés en Ouganda
9. **Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles: Rapports sur l'état d'avancement des projets approuvés.** Le Conseil d'administration sera saisi, pour examen, des rapports sur l'état d'avancement de projets en cours depuis deux ans ou plus, à savoir:
 - Bénin 5215.00 - Développement rural à buts multiples et soutien à la sécurité alimentaire
 - Bénin 5208.00 - Cantines scolaires et assistance au secteur de l'éducation
 - Tchad 3499.01 - Assistance au développement de l'éducation et de la formation
 - Kenya 2669.01 - Programmes vivres-contre-travail dans les zones arides
 - Sénégal 3867.01 - Programme de travaux publics et d'assainissement
10. **Rapport sur l'aide d'urgence.** Au titre du présent point, le Secrétariat présentera verbalement un compte rendu sur les opérations d'aide d'urgence en cours, notamment celle en République populaire démocratique de Corée.
11. **Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 1997 du Conseil d'administration.** Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1996 sur les méthodes de travail, le résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 1997 sera présenté pour aval.
12. **Questions diverses.** Les représentants et le Directeur exécutif pourront souhaiter soulever d'autres questions présentant un intérêt pour le Conseil d'administration.
13. **Vérification des décisions et recommandations adoptées.** Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document récapitulant toutes les décisions et/ou recommandations de la présente session afin d'en vérifier l'exactitude.

